



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement**

**Bureau du conseil aux Collectivités
et du Contrôle de Légalité**

Affaire suivie par : Jennifer PATERLINI

Tél : 04.84.35.42.48

jennifer.paterlini@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le **07 JUIN 2022**

le Préfet des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département,

Mesdames et Messieurs les Présidents des Établissements Publics de Coopération Intercommunale

Monsieur le Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale

Mesdames et Messieurs les Présidents des Offices Publics de l'Habitat

Madame la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

Monsieur le Président du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

En communication à Madame et Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement

OBJET : Note d'instruction relative aux élections des représentants du personnel aux comités sociaux territoriaux, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

PJ : Une note d'instruction et sept annexes

Jé vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe la note d'instruction du Directeur général des collectivités locales en date du 27 mai 2022 ayant pour objet d'apporter des précisions sur l'organisation par les collectivités territoriales et leurs établissements publics des élections professionnelles du 8 décembre 2022.

La présente note ainsi que les annexes sont disponibles sur le site internet de la Préfecture bouches-du-rhone.pref.gouv.fr dans le menu « Publications » à la rubrique « Etat et collectivités ».

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général



Yvan CORDIER